EURODOM

*L’Europe et les Départements français d’Outre-mer*

InfoRup

**Semaine du 18 au 22 avril 2016**

**RENOUVELLEMENT DE L’AUTORISATION POUR LE GLYPHOSATE :** Après le vote au Parlement européen sur le glyphosate, les organisations et coopératives agricoles de l'UE ont demandé au Comité permanent des animaux, des végétaux, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux de renouveler son autorisation pour quinze années supplémentaires. Le glyphosate est largement utilisé pour divers herbicides dans tous les États membres de l'UE, dans la production de céréales ou encore de fruits. Le Parlement européen s'est prononcé, le mercredi 13 avril dernier, pour limiter le renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du glyphosate à sept ans au lieu de quinze, et uniquement pour des usages professionnels. Les parlementaires n'ont donc pas suivi l'avis de leur commission de l'environnement qui souhaitait une interdiction pure et simple de cet herbicide, après son classement par le Centre international de recherche sur le cancer comme cancérogène probable. M. Pesonen, secrétaire général du Copa-Cogeca, signale que le glyphosate est l'herbicide le plus utilisé dans le monde. Les grands gagnants de la non-approbation de cette substance active seraient les pays tiers exportateurs vers l'UE, puisqu'elle resterait à la disposition des agriculteurs de ces pays. Ce vote des eurodéputés n'a aucune portée légale, puisque ce sont les États membres qui doivent voter ce renouvellement. Mais il devrait faciliter le travail de la Commission qui cherche à donner son feu vert avant fin juin, date à laquelle expire l'autorisation actuelle. Faute de majorité qualifiée entre les États membres, la Commission européenne avait décidé début mars de reporter le vote sur le renouvellement de l'autorisation du glyphosate dans l'UE. Le prochain vote devrait avoir lieu les 18 et 19 mai. La Commission pourrait apporter des modifications à sa proposition initiale, notamment en réduisant la durée de l'autorisation (à dix ans), en interdisant le recours à certains co-formulants comme le lui demande notamment la France, voire en imposant des restrictions (limitation à un usage professionnel) comme le préconisent les eurodéputés.

**MERCOSUR : LA COMMISSION ENCOURAGEE PAR LES EXPERTS COMMERCIAUX DES ETATS MEMBRES :** La Commission s'est dite encouragée à aller de l'avant, lors d'une réunion des experts commerciaux des États membres de l'UE, le vendredi 15 avril dernier, en vue de l'échange des offres sur l'accès au marché programmé à la mi-mai dans le cadre des négociations de libre-échange UE/Mercosur. Malgré les fortes réserves de nombreux États membres emmenés par la France et l'Irlande, le projet d'offre de l'UE prévoit des contingents tarifaires pour les produits sensibles. L'octroi de ces contingents tarifaires serait conditionné à l'octroi par les pays du Mercosur d'un régime « satisfaisant » pour les produits laitiers, vins et indications géographiques de l'UE. La Commission réfléchit à inclure dans l'offre de l'UE des contingents tarifaires pour les produits agricoles sensibles « à un niveau approprié », assurant que ses services de la DG Commerce ont travaillé en étroite collaboration avec ceux de la DG Agriculture. La Commission a de nouveau promis pour septembre une évaluation d'impact cumulé des contingents déjà accordés par l'UE dans ses négociations commerciales. Parmi les 28 délégations qui se sont toutes exprimées vendredi, plusieurs ont demandé plus de temps pour examiner le projet d'offre, ce à quoi la Présidence néerlandaise a répondu que les États membres avaient déjà eu ?de nombreuses opportunités pour en discuter. Pour rappel, il a été convenu que l’échange des offres interviendrait dans la deuxième semaine de mai en dépit des fortes réserves exprimées par de nombreux Etats membres (voir Inforup précédent).

**REVISION DE L’ACCORD COMMERCIAL UE-MEXIQUE :** L'UE et le Mexique sont convenus, lors de leur dernier sommet bilatéral, en juin 2015, de procéder à des négociations pour moderniser l'accord global qui, conclu en 1997, régit depuis 2000 leur coopération en matière politique et commerciale. Cet accord inclut des dispositions commerciales pour les échanges de marchandises et de services, et des chapitres sur les marchés publics, la concurrence, la propriété intellectuelle et l'investissement. Le lundi 18 avril dernier à Bruxelles, ont été décidées les dernières étapes dans la préparation des négociations pour la modernisation de l'accord de libre-échange UE/Mexique, qui est en vigueur depuis 2000. Il a été convenu d'inclure dans l'accord modernisé de nouveaux chapitres, dont un sur les besoins des PME et un sur la lutte contre la corruption. Les parties ont aussi souligné la nécessité d'une transparence accrue des négociations en impliquant la société civile. Du côté européen, la Commission, qui a proposé un mandat de négociation en décembre 2015, est en attente de l'adoption définitive de ce mandat par le Conseil, qui pourrait intervenir lors de la prochaine réunion des ministres du Commerce de l'UE, le 13 mai prochain. Les deux parties veulent moderniser cet accord en l'étendant à d'autres domaines tels que l'énergie, la facilitation des échanges, le développement durable. Un premier round de négociation est prévu pour la fin du premier semestre 2016.

**TTIP : REMISE EN QUESTION FRANCAISE :** À la veille du 13ème round des négociations de libre-échange UE/États-Unis (TTIP), fin avril à New York, et d'une tournée du président américain, Barack Obama, au Royaume-Uni puis en Allemagne (21-25 avril), qui pourrait donner une nouvelle impulsion aux pourparlers sur le plan politique, le TTIP se voit remis en question par les décideurs français. Dans le sillage du président français, François Hollande, qui a déclaré, jeudi 14 avril, que la France « pouvait dire non » à un accord TTIP qui ne respecte pas ses « conditions », à savoir la réciprocité, la protection de l'agriculture européenne et l'accès aux marchés publics américains, le secrétaire d'État français au commerce, Matthias Fekl, a menacé, le mardi 19 avril dernier, de bloquer les négociations avec les États-Unis si des progrès significatifs n'étaient pas réalisés dans les mois qui viennent. M. Fekl a affirmé son opposition à la conclusion « précipitée » d'un accord « au rabais » qui ne satisferait pas les intérêts offensifs de l'UE - marchés publics, indications géographiques. Dans les colonnes du média Mediapart, mercredi 20 avril, l'eurodéputé français Eric Andrieu (S&D) a affirmé que « les négociations ont été jusqu'ici déséquilibrées et il n'y a pas de réciprocité dans les concessions accordées. Cela est vrai en particulier pour l'agriculture européenne, qui fait l'objet d'une vaste offensive [des Américains], qui refusent de reconnaître nos indications géographiques ».

**LES NEGOCIATIONS SUR LA COLLECTE DES DONNEES DANS LE CADRE DES ACTIVITES MARITIMES VONT POUVOIR COMMENCER :** Les négociations entre les institutions de l'Union européenne vont pouvoir débuter sur le règlement établissant un cadre de l'Union pour la collecte, la gestion et l'utilisation de données dans le secteur de la pêche. En effet, la commission de la pêche du Parlement européen a adopté, le mardi 19 avril dernier, sa position sur ce texte (voir Inforup précédent) et donné mandat au rapporteur, Marco Affronte (ELDD, italien), en vue des négociations avec le Conseil.

**AGENDA DE LA SEMAINE DU 25 AU 29 AVRIL 2016**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **PARLEMENT EUROPEEN** | **COMMISSION EUROPEENNE** | **CONSEIL DE L’UE** | **MINISTÈRES FRANÇAIS** |
| **Lundi**  **25/04** | Audition: "Conditions de concurrence équitables au niveau européen: application de la législation européenne dans le secteur de l'agriculture" (voir programme séparé) |  |  |  |
| **Mardi**  **26/04** |  |  |  |  |
| **Mercredi**  **27/04** |  |  |  |  |
| **Jeudi**  **28/04** |  |  |  |  |
| **Vendredi**  **29/04** |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |